

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le quatre août à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vaujany, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves GENEVOIS, Maire.

<u>Nombre de conseillers :</u>	en exercice	11
	présents	7
	votants	9

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Brigitte ARNAUD, Eric DOURNON, Jacques JOUANS, Valérie MARTINET et Elvina SAVIOUX

Absents : Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Bruno AVEQUE, et Nadine VERNEY

Pouvoir : Michel VACCON à Yves GENEVOIS et Jean-Luc BASSET à Mariane MICHEL

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

**Objet : Championnats de France Elite 2023 de la Fédération Française des Sports de Glace : Demande de subvention auprès du Département de l'Isère**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la candidature de la commune a été retenue pour l'organisation des Championnats de France Elite 2023 de la Fédération Française des Sports de Glace.

Cet événement se déroulera du 9 au 14 décembre 2023 à la patinoire de Vaujany.

L'accueil de cette manifestation présente l'intérêt de conforter notre station comme un partenaire incontournable du développement des sports de glace. Cette compétition apportera également une visibilité supplémentaire à la commune mais aussi au département et à la région.

Au-delà de l'attribution de titres nationaux, cette compétition est par ailleurs une épreuve qualificative pour les championnats d'Europe et du Monde ce qui garantit la présence des meilleurs athlètes français.

L'organisation d'événements de cette nature est susceptible de faire l'objet d'un soutien financier de la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre de l'Aide aux Manifestations Sportives.

Il est donc proposé de solliciter une subvention de 20 000 € sur un budget total de 114 500 €

Le Conseil Municipal,  
Sur le rapport du Maire,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés ;

- **Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 20 000 € auprès du Département de l'Isère pour l'organisation des championnats de France Elite de la Fédération Française des Sports de Glace ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions correspondants ;**
- **Donne toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de ces dispositions et notamment la signature des actes à intervenir.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.  
Transmis en Préfecture le

  
Le Maire  
Yves GENEVOIS

